

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL1046

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 36 QUATER

A l'alinéa 5, substituer aux mots :

« Les mêmes dispositions s'appliquent »,

les mots :

« Le quatrième alinéa du présent article s'applique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.